

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le stagiaire devront :

- Connaître les enjeux de la transformation numérique de la commande publique
- Savoir prendre en main la plateforme Chorus Pro
- Savoir déposer une facture en mode portail au format pdf
- Suivre ses factures et traiter les litiges
- Savoir déposer et gérer les « factures de travaux » dans Chorus pro

CONTENU

Tour de table, quizz d'entrée, présentation du formateur, consignes de déroulement de la journée.

1. Introduction à Chorus pro

Identifier les enjeux de la transformation numérique et accueillir ce nouvel outil
Se familiariser avec le fonctionnement, l'architecture chorus et le vocabulaire

2. 1^{er} pas sur Chorus pro

Création de son compte, paramétrages, rattacher ses structures, ajouter ses coordonnées bancaires, gérer son compte gestionnaire

3. Inscription sur Chorus Pro

Déposer une facture « simple », manipulation de la plateforme et déport d'une facture en « brouillon ».

Déposer et suivre les étapes de traitement d'une facture de co-traitance ou de sous-traitance

Focus sur le tableau de bord et explication des stats pour le suivi des factures
Solliciter l'aide en ligne

4. Les factures de travaux dans Chorus pro

Définition et fonctionnement de la « factures de travaux »

Les acteurs de la facture

Rappels de base du CCAG Travaux

Les étapes du marché et les cadre de facturation associées (décompte mensuel, DGD etc.)

Les différentes étapes du dépôt et la réception par le maître d'œuvre

Dépôt du certificat de paiement par le MOE.

Le dossier de facturation et le suivi de traitement de la facture.

Modalités d'évaluation :

Un QCM de fin en lien avec le programme de formation sera réalisé par les stagiaires permettant ainsi de s'assurer de l'atteinte des objectifs.
Exercice pratique.

Validation des acquis :

Un questionnaire de positionnement sera réalisé en début et en fin de formation par le stagiaire et par le formateur permettant ainsi de valider les compétences acquises.

Une attestation de fin de formation sera délivrée aux stagiaires qui auront participé à l'ensemble de la formation.

Dans le cadre de marchés publics, la facturation dématérialisée est obligatoire pour les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) depuis le 1er janvier 2017 et pour les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5 000 salariés) depuis le 1er janvier 2018. Cette obligation a été étendue aux petites et moyennes entreprises (10 à 250 salariés) depuis le 1er janvier 2019 et s'appliquera au 1er janvier 2020 aux très petites entreprises (moins de 10 salariés).

Votre contact

Tel : 01 30 08 61 60

Mail : formation@78-91-95.ifrb.fr

Durée et procédure de connexion

Durée : 7 heures 2 x ½ journée

Horaires : 09h00-12h00

- Un lien vous sera communiqué en amont de la formation
- Connexion 10 min avant le début de la formation

Public

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise a analysé et validé les besoins du bénéficiaire.

Pour toutes celles et ceux qui connaissent déjà les marchés publics, soit en tant qu'opérateurs économiques, soit en tant qu'entités publiques...

Pré requis

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux pré-requis suivants :

Connaissance de la langue française requise.
Une connaissance de base des marchés publics est indispensable pour suivre la formation.

- Avoir un ordinateur équipé d'une WEBCAM
- Une connexion haut débit.

Personne en situation de handicap

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

Capacité

6 à 10 personnes

Formateur

Formateur ayant 14 ans d'expérience dans la commande publique et référencé dans notre système qualité

Moyens pédagogiques et supports

Classe virtuelle, supports visuel et mise en pratique sur la plateforme Chorus.
Alternance d'apports théoriques et méthodologiques.

Cette formation peut être proposée en intra ou en inter entreprise sur les départements Yvelines – Essonne – Val d'Oise

MAJ 20/02/2025